

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin à 18 heures, le Conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard Mounier, Maire.

PRESENTS : BOUDEVILLE Fatiha, BOSIO Alexis, COURT Jean Paul, FULCRAND Jean-Louis, JOEL- WENGER Constance, MIGNON Françoise, MOUNIER Bernard.

ABSENTE : Mme GODAERT Victoria

ABSENT EXCUSE : CERESA Nicolas,

PROCURATION : CERESA Nicolas à FULCRAND Jean-Louis

SECRETAIRE DE SEANCE : JOEL- WENGER Constance

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

1. Autorisation d'ester en justice

Délibération 2022/028

M. le Maire rappelle au Conseil municipal les faits de l'affaire « BRUNERGIE » :

L'ancien maire, M. Francis MAURIN a signé un devis d'investissement engageant l'EHPA à l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique pour la somme de 13 059,72 € TTC.

Devis validé en date du 22/04/2020 et envoyé à l'entreprise le 30/04/2020 soit 23 jours avant le 23/05/2020, date de la prise effective de fonction du nouveau conseil municipal élu depuis le 15 mars 2020. Et ceci sans n'avoir jamais informé les nouveaux conseillers de cet engagement d'investissement.

Suivant les directives gouvernementales, la mandature précédente était chargée de la gestion des affaires courantes de la commune en attendant que la situation sanitaire de l'épidémie de COVID-19 permette la tenue d'un conseil municipal légitimant les nouveaux élus dans leur fonction.

Dès lors, lorsque l'entreprise BRUNERGIE a contacté l'EHPA pour convenir d'une date d'installation, passé l'étonnement n'étant pas informé par l'ancienne mandature, le Conseil municipal et le Conseil d'administration du CCAS ont souhaité préalablement une étude thermique.

Dans un premier temps, M. CERESA, conseiller municipal, membre du conseil d'administration et plombier de métier a été sollicité pour donner un avis professionnel sur la pertinence de cette installation.

Dans un second temps, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes (CCI) a procédé à une étude précise et complète en vue d'une rénovation thermique du bâtiment de l'EHPA.

Les deux professionnels précités ont conclu au même verdict : le chauffe-eau thermodynamique proposé ne convient pas à la structure, il est sous-dimensionné pour les besoins des résidents et les économies d'énergie et financières envisagées ne seraient pas suffisantes tenant compte de l'amortissement par rapport à la durée de vie du produit.

De plus, un mail de l'ancien maire, M. Francis MAURIN, reçu en mairie le 09/12/2020, laisse à penser que ce devis a été signé par reconnaissance d'un service rendu quelques mois plus tôt.

M. le maire, Bernard MOUNIER, contacté régulièrement par M. David BRUNET, gérant de l'entreprise, avec l'accord du conseil municipal, signe le devis au nom de la commune sous les réserves suivantes :

- informer de la date exacte d'installation
- fournir l'ensemble des garanties sur le matériel à compter de son installation
- garantir un résultat en matière d'économie d'énergie envisagée (soit une étude thermique pertinente).

M. Brunet demande un acompte, refuse de fournir une étude thermique qui pourrait justifier cette installation à l'EHPA, de donner le nom de son fournisseur, le prix réel d'achat du chauffe-eau thermodynamique et annonce qu'il n'y a plus de garantie sur le produit.

Afin de ne pas pénaliser cet artisan, parallèlement, la commission travaux cherche un autre lieu d'installation possible (école, maison Clément, logements) mais force est de constater qu'aucun de ceux-ci n'est compatible.

M. Brunet refusant de fournir l'étude, le conseil d'administration et le conseil municipal ne pouvant satisfaire à la demande de M. Brunet, au nom de l'intérêt général et de la bonne gestion des finances publiques, conviennent de ne plus donner de suite aux interpellations de M. Brunet devenant menaçant.

En date du 10/06/2022 un courrier de maître RACAUD Pierre-Yves, avocat au barreau d'Alès mandaté par l'entreprise BRUNERGIE, est adressé à la mairie des Plantiers, M. le Maire en donne lecture au Conseil municipal.

Considérant les faits rappelés et le courrier de Maître RACAUD, M le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la suite à donner à cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de laisser la justice arbitrer ce litige avec l'entreprise BRUNERGIE ;

Charge M. Le Maire de contacter un avocat pour représenter les intérêts de la commune et du CCAS ;

Autorise le maire à ester en justice ;

Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents afférents ;

2. Démission d'une conseillère municipale, nouvelle délégation

Délibération 2022/029

M. le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier recommandé avec A/R de Mme SWINNEN Dominique en date du 16/06/2022 signifiant sa démission de conseillère municipale pour conflit d'intérêt et de facto démissionne de toutes les délégations et fonctions qu'elle occupait, soit membre du conseil d'administration du CCAS, des commissions communales et intercommunale : le SIRP.

M. Jean-Louis FULCRAND annonce sa démission de fonction d'adjoint, et reste conseiller municipal.

Puis M. le Maire reprend l'ordre du jour suite à la vacance d'un siège au sein du SIRP et propose de procéder à l'élection d'un nouveau membre délégué au SIRP.

Mme BOUDEVILLE Fatiha se porte candidate.

Premier tour de scrutin : 8 voix pour

Mme BOUDEVILLE Fatiha, ayant obtenu 8 voix et la majorité absolue, est élue déléguée au SIRP de la Vallée Borgne.

3. Point sur les festivités

❖ Demande de terrasse déportée avec animations les samedis

M. le Maire avise de la demande du gérant du bar Les Terrasses d'occuper la place publique en terrasse déportée les samedis de l'été pour, comme l'année précédente, organiser des repas animés sur la place. M. le Maire rappelle que des tensions ont eu lieu avec l'auberge voisine se plaignant du bruit pour sa clientèle que les concerts occasionnent. Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'heure d'arrêt desdits concerts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le bar à organiser ses repas animés sur la place du village avec l'obligation d'arrêter toute musique à minuit.

❖ Organisation du festival IMAGINE

M. le Maire propose de privatiser le parking dit du marronnier lors des 9, 10 et 11 août pour permettre le stationnement des navettes réservées au transport des festivaliers jusqu'aux lieux des spectacles. Approuvé à l'unanimité.

❖ Fête votive

M. le maire rappelle les dates de la fête du 18 au 21 août. Au programme, le comité des fêtes a indiqué vouloir organiser des courses camarguaises les samedis et dimanche matin et une course de caisse à savon le dimanche. Le repas du samedi soir sera organisé par l'association des chasseurs dans le jardin Guillaume.

La tenue des abrivados et de la course de caisse à savon implique une fermeture de la route en agglomération. M. le maire signale que l'année dernière une dame est restée bloquée à l'entrée du village pendant plus d'une heure car il n'y avait pas eu de panneau de déviation à l'intersection du col du Pas. De ce fait, il sera demandé impérativement au comité des fêtes d'afficher aux trois intersections col du pas, col de l'Asclier et de Bourgnolles les déviations possibles ainsi que les heures de fermeture. Une attention particulière sera portée sur la pose des barrières de type beaucairoise tout au long du parcours.

L'heure de fermeture autorisée des soirs de bal sera à 03h00 du matin.

❖ Challenge de la Châtaigne

Il s'agit d'un tournoi de boules initié par la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires (CC CAC TS). Le principe étant d'organiser dans chaque vallée de la CC CAC TS des concours de qualification faisant accéder à la finale fin septembre à Notre dame de la Rouvière. Le comité des fêtes, sollicité, a accepté d'organiser ces

qualifications le 23 juillet 2022 aux Plantiers. Le jardin Guillaume sera mis à disposition pour le repas du midi et des cadeaux de bienvenu seront offerts aux participants.

❖ Concert Vivalto

L'unique date disponible des musiciens étant le dimanche 21 août de la fête votive, le concert est annulé cette année.

4. Point sur les travaux

M. Jean-Louis FUCRAND informe le conseil municipal :

- de la réalisation des murs de soutènement de la station d'épuration, au niveau de la maison appelée « la Cévenole » et de la plage aménagée.
- encore en attente de devis d'un maçon pour l'aménagement d'un cabinet médical
- les travaux sur la place du village ont repris et devraient se terminer autour du 2 ou 3 juillet

Pas de question diverse, la séance est levée à 21h05.

Alexis BOSIO



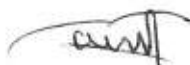
Fatiha BOUDEVILLE



Nicolas CERESA



Jean Paul COURT



Jean-Louis FULCRAND



Victoria GODAERT

Constance JOEL-WENGER



Françoise MIGNON



Bernard MOUNIER

